

# Règlement intérieur Ateliers théâtre

## REGLEMENT INTERIEUR

- 1- Le présent règlement est disponible et consultable sur le site internet de la cie. Toute personne le demandant à un intervenant peut en obtenir une copie. L'inscription à un atelier de Cafarnaüm implique d'avoir pris connaissance et accepté les conditions du règlement intérieur.
- 2- **DISPOSITIONS LEGALES** La Compagnie Cafarnaüm est une compagnie de théâtre professionnelle qui existe sur le Territoire de Belfort depuis 1997. Cette association de Loi 1901 est dirigée par un Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est dirigé par Catherine Ollier. Les ateliers théâtre de la compagnie Cafarnaüm sont encadrés par des professionnels, salariés de l'association. Tous sont dotés d'une expérience professionnelle et scénique. Les tarifs des cours collectifs sont établis annuellement. Toute personne le souhaitant peut devenir membre d'un atelier théâtre Cafarnaüm ; seuls des critères d'âge limitent l'admission. L'âge minimum requis est 9 ans. Les enfants ou adultes inscrits doivent être à jour de leur cotisation.
- 3- **FREQUENCE, LIEUX ET DUREE** Les cours ont lieu une fois par semaine aux jours, horaires et lieux définis en début d'année. Les cours ont lieu d'octobre à mai/juin, hors vacances scolaires.
- 4- **COTISATIONS** Le Conseil d'Administration de Cafarnaüm indique que les pratiquants ne sont admis dans les cours que s'ils sont totalement en règle de leur cotisation, pour des raisons de responsabilité, d'une part, de bonne gestion, d'autre part. La cotisation se paie en totalité lors de la deuxième séance. La cotisation est annuelle. Son montant est fixé chaque année par le CA. Elle se fait par prélèvement automatique après inscription en trois fois dans la saison. Elle peut être payée en chèque ou en espèces si le prélèvement n'est pas possible, mais de façon tout à fait exceptionnelle. **L'inscription est définitive**. L'inscription à l'atelier théâtre est un engagement pour l'année scolaire. Le coût de l'activité est dû pour la totalité de l'année.

En cas d'absence prolongée, d'arrêt définitif en cours d'année, aucune remise ni remboursement ne seront accordés sauf circonstances graves : départ à plus de 30 km, raison médicale grave, accident (l'épidémie de Covid19 ne rentre pas dans ces critères, les précautions sanitaires étant prises depuis mai 2020 au sein de notre compagnie). Dans ce cas, et sur justificatif, la cotisation est alors remboursée *pro rata temporis*. Les costumes, décors et accessoires sont mis à disposition des ateliers par la compagnie. Aucune participation financière complémentaire à

l'inscription n'est demandée, sauf pour les entrées à la représentation où une recette au chapeau peut être mise en place.

#### **5- TENUE ET COMPORTEMENT**

- Afin que les ateliers commencent à l'heure, il est demandé aux participants d'arriver 5 minutes avant le début du cours. Il est impératif que les horaires soient respectés pour le bon déroulement des séances.
- Une fréquentation régulière est souhaitable pour l'intégration de chacun au sein du groupe et pour l'acquisition des compétences tout au long de l'atelier. Le théâtre est un loisir, certes, mais qui repose sur le sens du collectif et la responsabilité de chacun vis-à-vis du groupe. Toute absence doit être signalée à l'intervenant, tout retard exceptionnel également.
- Les téléphones portables devront être éteints pendant l'atelier afin de bien respecter l'ambiance de travail et de concentration nécessaires au théâtre.
- Le théâtre est un art qui engage le corps. La tenue des participants doit être adaptée aux séances de théâtre, qui souvent demandent une mobilité corporelle, une aisance dans les mouvements.
- Le théâtre est un art qui prône la liberté de conscience et d'expression la plus large possible. Tout signe religieux ostentatoire est donc proscrit, ainsi que toute revendication (choix du costume, accessoires, texte) en lien avec une conviction religieuse ou politique. Il est vivement conseillé de laisser à la maison bijoux et objets de valeur. En cas de perte, détérioration ou vol, Cafarnaüm se dégage de toute responsabilité.
- Le lieu, le jour et les horaires des ateliers sont susceptibles d'être modifiés. Des répétitions supplémentaires peuvent être ajoutées pour le bon déroulement du spectacle. Cafarnaüm s'engage à prévenir les participants de toute modification pouvant survenir. Si l'intervenant ne peut assurer un cours, celui-ci sera reporté dans la mesure du possible, ou annulé.
- Tout participant se doit de respecter le matériel et le bâtiment Théâtre Louis Jouvet, aucune dégradation ne sera autorisée sous peine d'exclusion.

**6- ATELIERS ENFANTS** Les enfants ne sont sous la responsabilité de l'association et de l'intervenant que pendant la durée des cours. La fréquentation des cours impose donc la ponctualité de la part des parents ou tuteurs des enfants : ils ne peuvent être ni accueillis avant, ni gardés après les cours. Cafarnaüm se dégage de toute responsabilité dès la fin de la séance.